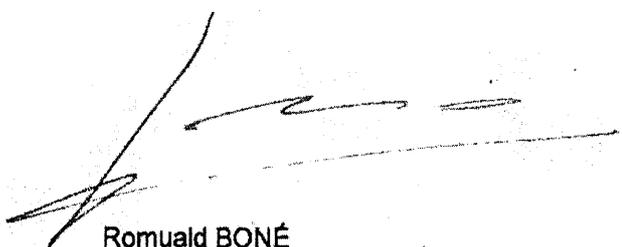


**COMPOSITION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE DE L'INSA STRASBOURG
COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES USAGERS****Le Directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg***Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.715-13, R.811-10 et suivants,**Vu les délibérations n° 34/2023, n° 35/2023 et n° 36/2023 du conseil d'administration du 25 mai 2023 portant désignation des représentants des collèges n° 1, n° 2 et n° 3 de la section disciplinaire de l'INSA Strasbourg compétente à l'égard des usagers,**Vu le procès-verbal de désignation du président et des deux vice-présidents de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers en date du 25 mai 2023,**Vu la délibération n° 70/2024 du conseil d'administration du 10 octobre 2024 portant désignation de représentants du collège des usagers de la section disciplinaire de l'INSA Strasbourg compétente à l'égard des usagers,***ARRÊTE****La composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers s'établit comme suit :****Président : Hervé PELLETIER****Vice-présidents : Jacques AUDRAN et Thomas LAFONT.**

	Femmes	Hommes
Collège n° 1 : Professeurs des universités ou assimilés au sens du collège A du I de l'article D.719-4 du code de l'éducation	<u>2 sièges à pourvoir</u> - Virgine GOEPP-THIEBAUD - Tania LANDES	<u>2 sièges à pourvoir</u> - Jacques AUDRAN - Hervé PELLETIER
Collège n° 2 : Maîtres de conférences ou assimilés au sens du collège B du I de l'article D.719-4 du code de l'éducation	<u>2 sièges à pourvoir</u> - Essia BELHAJ-TRABELSI - Christelle GRESS	<u>2 sièges à pourvoir</u> - Thomas LAFONT - Benjamin LATOUR
Collège n° 3 : Usagers	<u>4 sièges à pourvoir</u> - Myriam BATHILY - Racha GIL ANTUNES - Angélique ROY - Morgane PAPIN	<u>4 sièges à pourvoir</u> - Thibault TOSTAIN - M. Mohamed BEN BELGACEM - M. Romain COGNASSE - M. Lounès YOUNI

Strasbourg, le 18 octobre 2024

Le directeur


Romuald BONÉ